



Refus du père que je parte habiter dans le sud avec ma fille.

Par **Crabou**, le **22/03/2011** à **10:55**

Bonjour, rnJe suis actuellement mère célibataire d'une petite fille de 2 ans. Le père ne participe financièrement à son éducation depuis pratiquement 5 mois; aucun jugement par ailleurs étant encore fait.rnLorsque nous étions ensemble, nous avions pour projet de déménager dans le sud, étant en attente d'une mutation sur Montpellier. Or il veut me contraindre rester en Lorraine, prétextant un soudain intérêt pour son enfant. Mais je n'ai aucune attache dans cette région, et aimerais me rapprocher de ma famille habitant dans le Vaucluse.rnPeut-il me contraindre à annuler ma demande de mutation et à rester en Lorraine? D'avance merci.

Par **amajuris**, le **22/03/2011** à **11:37**

bjr,rnle père de votre enfant a bien l'autorité parentale ?rncdt

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **11:48**

Crabou a écrit qu'il n'y avait pas eu de jugement.rnrnLe père a-t'il reconnu l'enfant ? Si ce n'est pas le cas, il n'a aucun droit sur lui.rnrnS'il l'a reconnu, faites rapidement une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnLe JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire.rnrnUn avocat n'est pas obligatoire.

Par **Crabou**, le **22/03/2011** à **15:37**

Oui, il l'a reconnu. rnUn jugement va être demandé. Mais même avec des droits de visite ne risque-t-on pas de m'interdire de déménager dans le sud?

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **18:36**

Il n'a pas le droit de vous interdire de déménager dans le Sud.rnrnFaites très rapidement une requête au JAF.rnrnEn plus, il ne vous verse même pas une pension alimentaire...rnLe JAF statuera sur le montant d'une PA.rnrnVous pouvez même déposer contre lui une plainte pour abandon de famille (non versement de PA)

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **20:23**

La question est de se demander, si c'est à elle de requérir le jaf.rnElle part, elle donne son adresse et le laisse saisir le jaf, s'il veut

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **21:26**

Oui, ce serait aussi bien.